

## INSCRIPTION AUX CAUCUS D'ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS À LA DIVERSITÉ



Le congrès national pourvoit par élection deux postes de vice-présidences à la diversité (VPD) au Conseil exécutif national du SCFP : l'un représentant nos membres racisés et l'autre, nos membres autochtones.

Les personnes déléguées qui s'identifient comme membre racisé ou autochtone sur la lettre de créance du congrès seront automatiquement inscrits aux caucus d'élection des VPD.

Une heure avant le début des caucus au congrès national, vous pourrez vous inscrire à l'extérieur des salles de caucus si vous ne l'avez pas déjà fait lors de l'envoi de votre lettre de créance.

Nos membres racisés et autochtones qui ont l'intention de voter dans lors des caucus doivent être délégués au congrès national par leur organisme à charte et s'identifier comme personne racisée ou autochtone. Une personne déléguée suppléante pourra voter au caucus d'élection d'un VPD uniquement si elle remplace une personne déléguée du même organisme à charte et qu'elle a en sa possession le porte-nom de la personne déléguée. La personne déléguée suppléante doit également s'identifier comme personne racisée ou autochtone.

## CAUCUS D'ÉLECTION VICE-PRÉSIDENCES À LA DIVERSITÉ

### Tribune électorale

Pour ceux qui se présentent à un poste de vice-présidence à la diversité, une tribune électorale aura lieu lundi le 22 novembre à 17 h dans la salle de plénière.

### Inscription et élection

Pour ceux qui ne se sont pas identifié comme personne racisée ou autochtone lors de l'envoi de votre lettre de créance, vous pourrez vous inscrire à l'extérieur des salles de caucus une heure avant le début des caucus au congrès national.